

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS
COMPTE RENDU DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 07 mars 2018 salle Michel Victorin de la mairie de Ceintrey

L'an deux mille dix-huit, le sept mars, à vingt heures trente, le conseil communautaire, convoqué le 01/03/2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle socio-culturelle Victorin Michel de la mairie de Ceintrey, sous la présidence de M. Dominique LEMOINE, Président.

PRÉSENTS : M. Bernard VUILLAUME ; M. Dominique LEMOINE ; Mme Brigitte MEYER ; M. BOULANGER Jean-Marc ; Mme Nicole BELLOT ; M. Jean-Marc MARCHAL ; M. Jean-Philippe DUVAL ; M. Arnaud THIERRY ; M. Alain THIAUCOURT ; M. Bernard HEURAUX ; M. Mathieu SAINT MIHIEL (suppléant) ; M. Éric BOUCHER ; M. Franck OGIER ; M. Gilles RECEVEUR (suppléant) ; Mme Marie-Madeleine SCHLACHTER (suppléante) ; M. François PY ; M. Guy BOUVIER ; M. Gérard PEULTIER ; M. Jacques MARCHAL ; M. Bernard PEIGNIER ; M. Francis HAYE ; M. Olivier BERGE ; M. Didier LEMARQUIS ; Mme Jocelyne GABRIEL ; M. Patrick GRAEFFLY ; M. Jean PUREL ; M. Michel HENRION ; M. Jacques MANGIN ; M. Gilles GRIFFATON ; M. Raymond BIRCHEN ; M. Vincent STOLL ; M. Christian ROYER ; M. Dominique VOLLMAR ; M. Bernard ROBLOT ; Mme Gisèle ODE ; Mme Chantal MOINE ; M. Philippe GRANGE ; Mme Martine LECLERC ; M. Serge CROCIATI ; Mme Marie-France SIRON.

ABSENTS : M. Bruno CHIARAVALLI ; M. Éric PERROTEZ ; M. Dominique MOREL ; M. Jean-Daniel HENRY ; M. Serge BAILLY ; M. Jean-Jacques HENRY ; M. Nicolas PARGON ; M. Vincent DOMINICI ; M. Henri DE MITRY ; M. Sébastien SEGHI ; Mme Valérie CASTOGNOZZI ; Mme Clara BRETON ; M. Victor SALGUEIRO ; M. Marc RENOUARD ; Mme Bernadette THOMAS ; M. Loïc MAHUT ; M. Jean-Christophe REUTER ; M. Stéphane COLIN ; M. Claude JEANDEL ; M. Marc FRANCOIS et Mme Marie-Hélène PHULPIN.

EXCUSES : M. Sébastien RASPADO ; M. Jean -Marc CHASSARD ; M. Éric PIERRAT ; M. Dominique SIMON ; Mme Dominique CLAUDE ; Mme Marie-Christine THANRY ; M. Michel DUPRE ; M. Jean-Luc THOMASSIN ; Mme Viviane DAMIEN ; M Augustin LECLERC ; M. Alexandre ACQUADRO ; M. François XEMAY.

Ordre du jour :

Nécessitant prise de délibération

- Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 20 décembre 2017

GESTION DES DECHETS :

- Convention d'accès avec la déchetterie de Mirecourt
- Convention Corepile
- Marché pour l'exploitation, le gardiennage et l'entretien de la déchetterie du Saintois, ainsi que le transport et le traitement des déchets acceptés sur le site.

AMENAGEMENT et URBANISME :

- Arrêt du PLU de Bainville aux Miroirs

EMPLOI ET INSERTION :

- FSE 2018

-Moissons de l'emploi 2018

INTERCOMMUNALITE :

- Marché de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement du siège de la CCPS
- Syndicat de travaux de la vallée du Madon

ECONOMIE :

FISAC :

- Délibération générale du budget
- Subvention FISAC
- Printemps de l'Eco 2018 :

SUBVENTIONS DIVERSES :

- Modifications des règlements « Aide à l'habitat » : TEPCV CEE et isolation.
- Subventions Habitat
- Attribution des subventions entreprises
- Attribution des subventions associations et BAFA

ADMINISTRATION GENERALE-FONCTION PUBLIQUE :

- Convention prévention Santé avec le centre de gestion 54
- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet
- Création d'un poste d'agent technique à temps non complet
- Tableau des effectifs 2018

DIVERS :

- Délibération de principe pour garantie d'emprunt sur la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie
- Projet : « rencontres musicales autour de Chopin »
- Convention avec Enedis

Ne nécessitant pas de prise de délibération

Questions diverses

Information :

- **Fiches communales et distribution aux communes représentées**
- Informations et documents (affiches et flyers) sur les centrales villageoises**

Communes représentées : 33 communes

Communes absentes : Bralleville, Chaouilley, Clerey-sur-Brénon, Goviller, Hammeville, Jevoncourt, Leménil-Mitry, Neuwiller-sur-Moselle, Roville-devant-Bayon, St Firmin, They-sous-Vaudémont, Torey-Lyautey, Vaudémont, Vroncourt et Xirocourt.

Communes excusées : Etreval, Forcelles-Saint-Gorgon, Mangonville, Quevilloncourt, Saint-Remimont.

Accueil du Président, vérification du quorum et désignation du secrétaire de séance : M. Jean-Marc Marchal.

**CENTRALE VILLAGEOISE : Présentation du Pays Terres de Lorraine et de Patrick Graeffly (20 min),
présentation power point**

Le point sur le lancement du recrutement d'un maître d'œuvre est supprimé : il a déjà été voté en décembre 2017

-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DECEMBRE 2017 (DCC 001/2018)

Point présenté par M. Dominique Lemoine

Le compte rendu du conseil communautaire 20 décembre 2017 a été adressé le 19/02/2018 par messagerie électronique avec accusé de réception aux délégués titulaires, suppléants et aux mairies. Le compte rendu n'appelle pas de remarque.

Le compte-rendu du conseil communautaire du 20 décembre 2017 est validé à l'unanimité (affichage des délibérations le 26/12/2017).

- GESTION DES DECHETS (DCC 02-004-2018)

Points présentés par Alain Thiaucourt

-CONVENTION D'ACCES AVEC LA DECHETTERIE DE MIRECOURT

Afin de faciliter l'accès aux équipements de tri sur le territoire, la CCPS s'était rapprochée de la déchetterie de Mirecourt pour le sud du territoire et de celle du Bayon pour les communes de la vallée. Une convention avec Mirecourt avait pu être établie depuis 2014. Cette dernière étant arrivée à échéance, il est proposé au conseil de la renouveler sous les conditions suivantes :

Elle concernerait les communes volontaires de Fraisnes en Saintois et de Forcelle Sous Gugney, soit 207 habitants. Le coût d'accès est un forfait à l'habitant pour un coût par habitant de 18.91 €, soit un budget de 3915 €/an.

La durée de la convention est de un an renouvelable chaque année sauf dénonciation de l'une ou autre partie.

Il s'agit d'un accès pour les administrés comme les professionnels de ces deux communes. Les consignes de tri sont presque identiques aux nôtres.

C'est soit la déchetterie de Mirecourt soit celle de Tantonville.

Modalités pratiques :

Les administrés déposeraient leur carte de la déchetterie de Tantonville à celle de Mirecourt et se verraient délivrer, avec un justificatif de domicile, une carte d'accès de celle de Mirecourt.

Pour les professionnels, la carte est de 20 euros s'ils souhaitent accéder à la déchetterie et après il s'agit d'une carte « prépayée » selon les flux et le volume déposé. Il n'y a pas de minimum en termes de passage mais des limitations en apport de volume (pas plus de 3 M3/semaine).

Des flyers informatifs ont été élaborés par la CCPS pour distribuer aux administrés et professionnels de ces deux communes.

Pas d'incidence sur la facturation (la déchetterie étant en option pour les pros)

(12 professionnels concernés : 2 mairies et des agriculteurs)

Mme Meyer demande si ce partenariat d'accès pourrait être relancé au niveau de la déchetterie de Bayon avec la CC 3 M. M. Lemoine précise qu'une première approche avait été faite en 2014-2015 avec la CC du Bayonnais et que le prix et les conditions proposées étaient difficilement acceptables (60 € /habitant avec une participation financière à l'investissement de la structure) . Le Président souligne qu'il a pris contact avec la CC3M, le président étant très occupé, mais que c'est en effet une priorité de la CCPS pour relancer et aboutir à un partenariat d'accès.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide :

-d'autoriser le Président à signer la convention telle que présentée.

-d'autoriser le Président à signer tout document s'y afférent.

-CONVENTION COREPILE

La CCPS a contractualisé avec Corepile depuis 2014 pour la collecte des piles. Le point de collecte est en déchetterie. Les mairies du territoire volontaires sont également équipées d'une boîte de collecte qu'elles remettent une fois pleine à la déchetterie.

Suite au renouvellement de l'agrément de Corepile pour la période 2016-2021, l'organisme a introduit un soutien financier à la communication.

Ce soutien s'élève à 0.01€ centime d'euros/habitants.

Aussi, il est nécessaire de signer une nouvelle convention pour intégrer cette collecte et ce nouveau soutien. La convention est de 4 ans jusqu'au 31 décembre 2021.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide :

-d'autoriser le Président à signer la convention telle que présentée.

-d'autoriser le Président à signer tout document s'y afférent.

- MARCHE DE GESTION DE LA DECHETTERIE DU PAYS DU SAINTOIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-21-1 ;

Vu le code des marchés publics ;

Considérant que le marché actuel de la déchetterie se termine le 11 juillet 2018 et qu'il est nécessaire de réaliser une nouvelle mise en concurrence

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à lancer la procédure et de l'autoriser à signer le marché avec le ou les titulaires qui seront retenus.

M. Le vice-président à la gestion des déchets énonce les caractéristiques essentielles de ce marché :

Objet du marché : l'exécution, sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays du Saintois de la gestion de la déchetterie communautaire (haut et bas de quai).

Il est passé pour une période ferme de **5 ans**, comprise entre le 12 juillet 2018 et le 11 juillet 2023.

Les prestations pourront être renouvelées pour une période de deux fois un an maximum (soit jusqu'au 11 juillet 2025 au maximum).

Il s'agit d'un marché alloti qui se décompose de la façon suivante :

- lot n°1 : Gardiennage et gestion quotidienne de la déchetterie et de ses aménagements éventuels (gestion dite « haut de quai »)
- lot n°2 : Gestion des déchets verts de la déchetterie
- lot n°3 : mise à disposition de contenants, enlèvement, transport et traitement ou valorisation de déchets de la déchetterie (gravats, déchets ultimes, ferrailles, cartons et bois)
- Lot n°4 : enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux, des batteries, des huiles minérales et alimentaires collectés en déchetterie

Le coût estimatif du marché sur 7 ans est de 2 075 640 € HT soit par an 296 520 € HT:

-lot n ° 1 : le coût estimatif par an est de 59 676€ HT/an

-Lot n ° 2 : le coût estimatif par an est de 4 080€ HT/an

-Lot n °3 : le coût estimatif par an est de 217 465 € HT/an

-lot n °4 : le coût estimatif par an est de 15 441€ HT/an

Le vice-président précise que la procédure utilisée sera l'appel d'offres ouvert en application des articles 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et 67 et suivants du décret n° 2016-360 du 5 mars 2016.

Il est précisé que les travaux d'agrandissement de la déchetterie ont commencé le 19 février 2018.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à une procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre du projet de renouvellement du marché de la déchetterie du Saintois, dont l'objet est la gestion de la déchetterie**
- d'autoriser M. le Président à notifier les marchés aux candidats retenus à l'issue de la procédure.**
- d'autoriser M. le Président à signer tout document s'y afférent.**

Des crédits nécessaires sont prévus au budget primitif (c/611).

AMENAGEMENT ET URBANISME : (DCC 005 /2018)

-ARRET DU PLU DE LA COMMUNE DE BAINVILLE AUX MIROIRS

Point présenté par M. Dominique Lemoine

Suite à la prise de compétence plan local d'urbanisme par la CCPS et accord pour la poursuite de la procédure de révision du POS en PLU sur la commune de Bainville-aux-Miroirs, il convient désormais à la CCPS de procéder aux actes et délibérations afférents à cette procédure.

Il est rappelé que la commune a défini plusieurs objectifs en matière de stratégie d'aménagement et de développement communal dans son PADD et que ceux-ci s'articulent autour de cinq grands thèmes:

- LA STRUCTURATION DU BOURG ET LE RENFORCEMENT DE SON IDENTITE
- LA PROGRAMMATION ET LA MAITRISE DE L'EXTENSION DE L'ESPACE URBANISE
- LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PAYSAGE
- LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES
- LA VALORISATION DE L'OFFRE DE LOISIRS ET DE TOURISME

Différentes modalités de concertation ont été réalisées conformément aux dispositions prévues dans la délibération de prescription de l'étude :

- Mener la concertation pendant toute la durée du projet, pendant toute la durée de la révision avec les populations concernées selon les modalités suivantes :
- Information sur le projet dans le journal municipal (compte-rendu du débat du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable de la commune et au fur et à mesure de l'avancement de l'étude)
- Mise à disposition d'un cahier de concertation aux jours et heures d'ouverture de la mairie
- Réunions publiques, si nécessaire avant l'arrêt du projet.

(Le bilan complet est en annexe de la délibération).

Ainsi, il est proposé d'arrêter le projet de PLU, de tirer un bilan favorable de la concertation, de solliciter l'avis des personnes publiques associées, de la CDPENAF et des communes et EPCI limitrophes qui en ont fait la demande et d'autoriser le président à soumettre le projet à enquête publique.

Sur proposition de M. le président,

Après présentation du projet,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de considérer comme favorable le bilan de concertation annexé,**
- arrête le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Bainville-aux-Miroirs,**

- soumet pour avis le projet de plan local d'urbanisme aux personnes publiques associées, à la CDPENAF ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet,
- autorise le président à soumettre le projet à enquête publique,
- transmet la présente délibération et le plan local d'urbanisme arrêté au préfet du département,
- tient à la disposition du public le dossier définitif du projet de plan local d'urbanisme au siège de la mairie et de la CCPS,
- autorise le président à signer toute pièce afférente.

EMPLOI ET INSERTION (DCC 006-007/2018)

Points présentés par Patrick Graeffly

-FSE 2018

L'espace emploi de la CCPS, les Moissons de l'Emploi prévues en avril 2018 ainsi que l'étude et le diagnostic de faisabilité pour la création d'une structure d'insertion (SIAE), peuvent de par leurs objectifs et leurs actions bénéficier du Fond Social Européen.

Ce programme opérationnel national FSE Emploi et Inclusion, dans sa programmation 2014-2020, donne priorité à toutes actions œuvrant pour « améliorer les possibilités d'emploi, renforcer l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté, promouvoir l'éducation, l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, et élaborer des politiques globales et pérennes d'inclusion active ». Ainsi ces trois projets pourraient bénéficier d'une subvention maximale de 31 000 €.

Le budget prévisionnel du projet « développement de la politique d'emploi et d'insertion dans le Pays du Saintois » regroupant les Moissons de l'emploi 2018, l'Espace Emploi et l'étude de faisabilité d'une structure d'insertion de la CCPS serait de :

Objet de la dépense	Prévisionnel	%
Dépenses directes		
1. Personnel	56 467.00	62.4
2. Fonctionnement	3 400.00	3.75
3. Prestations externes	4 000.00	4.42
4. Liées aux participants	4 000.00	4.42
5. dépenses indirectes	22 586.80	25.01
6. dépense en nature		
6.1 contribution en nature		
6.2 organisme tiers		
Dépense totales	90 453.80	100
Financiers		
1. fond social européen	31 000.00	34.3
2. autres financeurs		
3. financements externes privés		
4. ressources en natures		
5. ressources extérieures de l'opération		
6. autofinancement	59 453.80	65.7
Recettes totales	90 453.80	100

Il est à préciser que le budget prévisionnel calculé selon les modalités du FSE serait de 79 053.80 €. Ceci s'explique par le fait que le FSE ne prend en compte que les charges de personnel, ainsi qu'un forfait des autres charges indirectes calculées selon un pourcentage des charges du personnel (forfait de 40 % des charges de personnel).

Aussi, après en avoir délibéré le conseil communautaire à l'unanimité décide:

- de valider le budget prévisionnel 2018 du FSE pour le développement de la politique d'emploi et d'insertion dans le Pays du Saintois.
- d'autoriser le Président à solliciter auprès de l'Etat la subvention au titre du FSE d'un montant de 31 000 € et de s'engager à financer la part non couverte par les subventions.
- d'autoriser le président à signer tout document découlant de la présente décision.

-MOISSONS DE L'EMPLOI 2018

Initiées par la commission emploi depuis 2015, les Moissons de l'Emploi 2017 ont mobilisé 39 demandeurs d'emplois volontaires d'ici, qui ont quadrillé tout notre territoire. 450 structures (entreprises, exploitations agricoles, associations) ont été visitées.

Ces moissons de l'emploi nous ont permis de collecter des informations précieuses sur les besoins, et attentes de nos acteurs de terrain.

34 offres fermes révélées lors des moissons: CDD, CDI, emplois saisonniers, et de propositions de stages, dont l'accès est réservé pendant deux semaines aux Moissonneurs :

C'est l'occasion pour certains moissonneurs de trouver enfin un travail. A l'issue de l'opération, 29 offres d'emploi réellement abouties. Et c'est en tout cas la possibilité pour eux de sortir de leur isolement, et c'est enfin la promesse de se retrouver ultérieurement, s'épauler, parce que la recherche d'emploi, c'est souvent un parcours du combattant.

Le bilan de ces Moissons 2017 nous conforte dans cette volonté initiale de reproduire chaque année cette opération.

Suite au succès des moissons de 2015, 2016 et 2017, la CC souhaite renouveler cette action en 2018.

Rappel des objectifs et du déroulement du projet

Objectifs :

- Valoriser les personnes en situation d'insertion professionnelle
- Donner des outils aux demandeurs d'emploi à travers une action de formation
- Débusquer les emplois non visibles à pourvoir sur le territoire (marché caché)
- Aller à la rencontre des entreprises, mairies et associations du territoire
- Dynamiser le territoire en proposant un rendez-vous annuel spécifique
- Fédérer les acteurs locaux : Pays Terres de Lorraine, Mission Locale, organismes d'insertion, partenaires financiers...

Contenu et déroulement :

Les Moissons de l'Emploi consistent en une action de « rencontre employeurs, demandeurs d'emplois », permettant la découverte du milieu économique local, des différents statuts d'employeurs et des types d'activité présents sur le territoire. Les « moissonneurs » formés au préalable à cette démarche, participent à une prospection massive des besoins en recrutement et habitudes de recrutement des

employeurs sur le territoire du Pays du Saintois. En parallèle, les demandeurs d'emplois bénéficient d'ateliers de formation adaptés selon leurs besoins dispensés par des partenaires de l'insertion.

Les Moissons de l'emploi s'articulent autour de plusieurs temps forts :

Les informations collectives

Elles ont lieu sur les 4 zones du territoire préalablement définies (nord-est, nord-ouest, sud-est et sud-ouest) deux semaines avant la semaine de prospection. Ces réunions sont nécessaires pour familiariser les demandeurs d'emploi avec la démarche des Moissons et les encourager à s'inscrire à l'action, la participation étant basée sur le volontariat de chacun.

Les formations des Moissonneurs

Deux formations sont prévues, à raison d'une journée pour chaque moissonneur, une semaine avant le début des moissons. Cette formation a pour but d'apprendre aux moissonneurs à se connaître, à se présenter et à avoir des notions d'écoute. Des jeux de rôle sont organisés l'après-midi pour apprendre à se présenter et présenter l'action auprès des gérants d'entreprises (méthode de prospection, gestion des informations, argumentaire, techniques commerciales), aborder toutes les questions et connaître le déroulé de l'action. Les moissonneurs s'inscrivent aux journées moissons en fonction de leurs disponibilités et des ateliers qui les intéressent. A savoir qu'un moissonneur s'engage à participer à la journée dans son intégralité. Ce temps permet également de recenser les personnes ne disposant pas de CV à jour, afin de leur proposer un accompagnement dans cette démarche pour favoriser leur chance pour d'éventuelles candidatures suite aux prospections.

La phase Moissons

Prospection le matin dans laquelle les Moissonneurs se déplacent en binôme dans toutes les entreprises du territoire du Pays du Saintois, selon le plan de tournée établi préalablement. A la fin de la tournée des binômes, les moissonneurs rapportent les informations récoltées afin de les informatiser et de les transmettre à Pôle Emploi pour le traitement et la requalification de celles-ci.

Temps de partage et de convivialité pour tous autour d'un repas financé par la Communauté de Communes.

Ateliers de formation l'après-midi :

- Communication sur la création d'entreprise
- Atelier numérique (comment rechercher des informations sur une entreprise pour préparer un entretien, navigation sur les différents sites d'offres d'emploi, recherche d'informations sur d'éventuelles formations, réorientation...)
- Préparation entretien d'embauche : comment appréhender les codes de l'entreprise, mise en situation
- Visite d'entreprise/ découverte du secteur économique/ échange sur les attentes d'un employeur
- Informations « Droits et obligation du travail » et « Conseils relatifs à l'emploi » de façon ludique sous forme de jeu.
-

Pot de clôture : il rassemble tous les Moissonneurs (lettre d'invitation formulée) des deux Communautés de Communes (Pays du Saintois et Moselle et Madon), les élus, les employeurs qui le souhaitent, les différents partenaires de l'action.

Réunion de bilan final : elle permet de rassembler toutes les forces humaines qui ont contribué à la réalisation des Moissons et de faire un bilan "à chaud" sur le déroulé de l'action.

Budget 2018 estimatif

Le budget prévisionnel est estimé à 27 264 euros. Avec une participation de la CCPS estimée à 9 964 euros (36 %). Ce projet est subventionné à plus de 65 % (notamment par le FSE, la DIRECCTE, la MEEF, le Pôle Emploi....

BUDGET PREVISIONNEL MOISSONS DE L'EMPLOI 2018			
DEPENSES		RECETTES	
Personnels et bénévoles: Chargée de mission 30 % : 10 597 Conseillère en insertion et 5 % agent de développement : 1 587+1680 Valorisation bénévoles période formations et moissons: 3 500	17 364	FSE	9 300
Repas, déjeuners des moissonneurs	2 500	CTS Département	5 000
Intervenant aux ateliers et recollement des offres et envoi du courrier (pôle emploi)	2 500	Pôle Emploi	2500
Envoi courrier Pôle Emploi	500	Pôle Emploi	500
Communication (flyers, affiches, livrets, pochettes, goodies,...)	1 900		
Fournitures administratives (affranchissement, enveloppe, papier, encre, étiquette)	1 200	CCPS	9 964
Buffet de clôture (alimentation, fourniture diverse)	1 000		
Location de salle (buffet, repas prospection)	-		
Frais de déplacement	300		
TOTAL	27 264		27 264

Aussi pour la bonne marche du projet,

-La CCPS prend en charge les repas des demandeurs d'emploi, des formateurs et des acteurs du projet extérieur à la communauté de communes pour la semaine de formation et la semaine des moissons, montant estimatif de 2500 €(compte 6238 « relations publiques diverses »).

-De plus, afin de clore ce projet, un pot sera organisé par le CCPS et laCCMM regroupant tous les acteurs du projet, montant estimatif de 1000 euros (c/6257) .

-Enfin, la CCPS prend en charge les déjeuners avant chaque journée des moissons, montant estimatif de 200 euros.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- la reconduction du **Projet des Moissons de l'emploi pour 2018**
- de valider la proposition de budget prévisionnel 2018 tel que présenté
- d'autoriser le Président à solliciter auprès du Conseil Départemental 54 au titre du CTS une subvention de 5000 euros
- d'autoriser le président à solliciter toute autre demande de subvention (FSE, contrat de ruralité, DIRECCTE.....) et à signer tout document ou convention s'y afférent.

-INTERCOMMUNALITE : (DCC 008/2018)

Points présentés par Dominique Lemoine

-MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE : RESTRUCTURATION ET EXTENSION DES LOCAUX DE LA CCPS

Point supprimé déjà voté en décembre 2017

-SYNDICAT DE TRAVAUX DE LA VALLEE DU MADON

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la CCPS, comme toutes les intercommunalités, exerce la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Le syndicat de travaux de la vallée du Madon regroupe 3 communes du Pays du Saintois (Autrey-sur-Madon, Ceintrey et Voinémont) et 3 communes de la communauté de communes de Moselle et Madon (Pulligny, Frolois et Pierreville).

Il exerce pour le compte de ses communes membres la compétence de gestion des milieux aquatiques sur le Madon et ses affluents.

Le transfert de compétence a pour conséquence automatique que les 2 communautés de communes se substituent aux communes au sein du syndicat, qui se transforme de fait en syndicat mixte. Le préfet a constaté cette évolution par arrêté du 26 janvier 2018.

Il revient donc au conseil de désigner ses représentants (6 titulaires et 6 suppléants) au sein du conseil du syndicat mixte.

En accord avec la communauté de communes de Moselle et Madon et le président du syndicat, il est proposé de procéder à la dissolution du syndicat dans le courant de l'année 2018.

Ses compétences seront exercées directement par les communautés de communes, y compris en coopération lorsque cela s'avérera pertinent.

Le conseil communautaire, à l'unanimité

-désigne les représentants au conseil syndical comme suit

Communes	Titulaires	Suppléants
Autrey	Lemoine Dominique.	Trotot Martine
	Peultier Pierre-Henri	Jeandel Martine
Ceintrey	Didier Stéphane.	Bruyelle Raymond
	DUVAL Jean-Philippe.	Thouvenin Ludovic
Voinémont	Siron Marie -France.	Baudoin Sylvie
	Neff Bernard	Vigneron-Flot Roland

- demande la dissolution du syndicat, en accord avec la communauté de communes de Moselle et Madon

-ECONOMIE (DCC 009-011/2018)

Points présentés par M. Didier Lemarquis

- Budget FISAC

Rappel de la mise en place du dispositif (frise chronologique) et des objectifs

Pour mémoire : budget prévisionnel validé en septembre 2017

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR L'OPERATION – AVEC REGION – 50% et REPORT CCPS			
Dépenses		Ressources	
Aides aux entreprises: Aménagements extérieurs, vitrines & enseignes, sécurisation	40 000 €	Commerçants	110 000 €
Aides aux entreprises: Equipements productifs	100 000 €	CCPS	55 570€
Aides aux entreprises: Mise en accessibilité PMR	50 000 €	FISAC	43 330 €
Aides aux entreprises: Aménagements intérieurs, site internet	40 000 €	Région	39 000 €
Animation: Recrutement d'un animateur pour assurer le montage des dossiers et le suivi des opérations	7 500 €		
Communication & Evaluation: manifestation, structuration d'un réseau, annuaire des entreprises, évaluation globale	10 400 €		
TOTAL	247 900€	TOTAL	247 900 €

Suite au Copil de décembre 2017 dans lequel l'Etat et la Région étaient présents, il s'avère que la Région nous a informé qu'elle n'intervenait plus financièrement sur l'Axe 2: Equipements Productifs.

Au regard de l'attractivité du dispositif proposé aux entreprises du territoire, il est proposé au conseil communautaire un nouveau budget prenant en compte d'une part le retrait de la Région sur l'axe 2 et d'autre part une participation supplémentaire de la CCPS à hauteur de 1620. 07 € sur ce même axe : Ce nouveau budget permettrait ainsi d'accompagner 11 entreprises : 9 sur l'enveloppe « Outil de production » 1 dans l'axe « Accessibilité PMR » et 1 dans l'axe « Aménagements intérieurs »

Proposition du nouveau budget

PLAN DE FINANCEMENT MODIFIE PREVISIONNEL POUR L'OPERATION			
Dépenses		Ressources	
Aides aux entreprises: Aménagements extérieurs, vitrines & enseignes, sécurisation	40 000 €	Commerçants	99 120,07€
Aides aux entreprises: Equipements productifs	78 240,14€	CCPS	57 190,07€
Aides aux entreprises: Mise en accessibilité PMR	50 000 €	FISAC	43 330 €
Aides aux entreprises: Aménagements intérieurs, site internet	40 000 €	Région	26 500€
Animation: Recrutement d'un animateur pour assurer le montage des dossiers et le suivi des opérations	7 500 €		
Communication & Evaluation: manifestation, structuration d'un réseau, annuaire des entreprises, évaluation globale	10 400 €		
TOTAL	226 140, 14€	TOTAL	226 140, 14€

Le conseil communautaire valide à l'unanimité le plan de financement afférent à cette opération tel que présenté et autorise le Président à signer tout document s'y afférent

- Subvention FISAC :

Suite à la validation du budget, 11 dossiers ont pu être étudiés et validés par la CCPS et l'ADSN
Ces premières demandes nous donnent un état de consommation des différentes enveloppes, comme suit :

AXE	POSTE DE DEPENSES	Etat	Région	CCPS	Entreprise	TOTAL	TOTAL FISAC	CONSO SUITE COFIL 1	NB DE DOSSIERS
1	Aménagements extérieurs	0€	0 €	0€	0€	0 €	0€	0%	0
2	Outil de production	12 500€	0€	26 620,07€	39 120,07€	78 240,14€	39 120,07€	100%	9
3	Accessibilité PMR	2 777,78€	2 777,78€	444,44€	4 000€	10000 €	6 000 €	20%	1
4	Aménagements intérieurs	1600€	1600 €	800€	4 000€	8000€	4 000€	20%	1
	TOTAL	16877,78€	4 377,78 €	27 864,51 €	47 120,07 €	96 240,14	49120,07		

Ces 11 demandes sont les suivantes :

N°	AXE	Nom de l'entreprise	Commune	Etat	Région	CCPS	Entreprise	TOTAL	TOTAL FISAC
1	2	Auberge de la Lorraine Perdue	Goviller	666,25€	0 €	999,37€	3 331,25€	6 662,50 €	3 331,25 €
2	2	Vannerie du Saintois	Ormes et Ville	2 000€	0€	3 000€	5 000€	10 000 €	5 000€
3	2	MT Extérieurs	Haroué	2 500€	0€	3 750€	6 250 €	12 500 €	6 250€
4	4	Chez Damien et Audrey	Tantonville	1 600€	1 600 €	800€	4 000€	8 000€	4 000€
5	2	OG MA	Autrey	1 138,12€	0€	1 707,17€	2 845,29€	5 690,59 €	2 845,29 €
6	2	Informasites	Roville	566,67€	0€	850€	1 416,67€	2 833,33 €	1 416,67€
7	3	Garage Mécanica	Bainville	2 777,78€	2 777,78€	444,44€	4 000€	10 000 €	6 000 €
8	2	Sym'Bioz Institut	Tantonville	610,74 €	0€	916,12 €	1 526,86€	3 053,72 €	1 526,86 €
9	2	Hosmann	Saint Remimont	2 500€	0€	3 750€	6 250€	12 500 €	6 250€
10	2	G Toiture	Houdreville	0€	0€	6 250,00 €	6 250 €	12 500 €	6 250€
11	2	Paysage Hachon	Neuviller	1 851,97€	0€	4 398,03€	6 250€	12 500 €	6 250€
			TOTAL	16 877,78 €	4 377,78 €	27 864,51 €	47 120,07 €	96 240,14 €	49 120,07 €

11 demandes pour un total CCPS de 27 864.51 €, de 16 877.78 € pour l'Etat et de 4 377.78 € de la Région.

Détails de chaque subvention (cf power point)

Pour rappel, la CCPS avance financièrement la partie Etat et Région, soit un total de 49 120.07 €.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité ces subventions FISAC.

7 nouvelles demandes sont recevables, aussi suite à un deuxième Copil Fisac prévu en mai 2018, l'estimation de la consommation des différentes enveloppes serait la suivante :

AXE	POSTE DE DEPENSES	Etat	Région	CCPS	Entreprise	TOTAL	TOTAL FISAC	CONSO SUITE COPI1	NB DE DOSSIERS
1	Aménagements extérieurs	6 000,00 €	6 000,00 €	8 000,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €	20 000,00 €	20%	1
2	Outil de production	12 500,00 €	0€	18 750,00 €	31 250,00 €	62 500,00 €	31 250€	100%	7
2	Outil de production	0€	0€	7870,07€	7870,07€	15740,14€	7 870,07€	100%	2
3	Accessibilité PMR	12 500,00 €	12 500,00 €	5 000,00 €	20 000,00 €	50 000,00 €	30 000,00 €	100%	5
4	Aménagements intérieurs	8 000,00 €	8 000,00 €	4 000,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €	20 000,00 €	60%	3

Il y a encore des possibilités pour accompagner des entreprises mais sur deux volets/axes uniquement :

Axe 1 AMENAGEMENTS EXTERIEURES : 4 dossiers possibles au minimum

Axe 4 AMENAGEMENTS INTERIEURS : 2 dossiers au minimum

Appel aux maires pour communication auprès des entreprises de leurs communes.

-Printemps de l'Eco 2018

Initiées en 2016, la CCPS souhaite renouveler ses actions et manifestations pour le Printemps de l'éco 2018 du 13 au 20 avril 2018

3 trois temps forts :

- Une visite d'une zone d'activités sur Moselle et Madon (Zone du Champ le Cerf à Neuves Maisons)
- Deux visites en entreprise du territoire avec le collège de Vézelize: la CAL et Pauchard à Roville devant Bayon.
- Le 1^{er} Forum des entreprises de la CCPS « se connaître pour se développer » qui se déroulera le jeudi 19 avril à 18h00 à Vaudigny :

Ce forum proposerait une table ronde où chacun prendrait la parole structurée en 2 temps:

- Dans un premier temps, la CCPS présentera le contexte socio-économique et les enjeux du territoire, son rôle, son action et son offre (aide à la création d'entreprises, FISAC, emploi,...)
- Puis les entreprises témoigneraient et échangeraient; à ces discussions feraient échos les commentaires des partenaires (ADSN, Association Parole d'Entreprises, Pays Terres de Lorraine) sur les possibilités d'aides, d'accompagnement, de financement et de mise en réseau

Pour assurer la réussite de ce forum

- Un safe the date sera envoyé à la totalité des entreprises de notre base mail cette semaine (360 mails)

- Certaines entreprises seront approchées pour s’assurer de leur participation et de leur témoignage
- Un courrier sera envoyé à l’occasion des Moissons de l’Emploi mi-mars avec le carton d’invitation
- Une relance mail aura lieu début avril
- L’ADSN fera des relances mail de son côté

Budget Global du Printemps de l’éco 2018 :

DEPENSES		RECETTES	
Communication	0 €	CCPS	2 300 €
VISITE ENTREPRISES COLLEGE			
Réservation du second minibus + essence	150 €		
Panier garni pour remercier les 2 entreprises	50 €		
VISITE ZAA CCMM			
Essence	50 €		
FORUM DES ENTREPRISES			
Apéro dînatoire pour la rencontre » entreprises »	1 100 €		
Envoi courrier d'invitations + papier+ encre	50 €		
Communication (save the date, carton d'invitation)	900 €		
TOTAL	2 300 €	TOTAL	2 300 €

Communication essentiellement faite par la MEEF

Le conseil communautaire à l’unanimité décide :

- la validation du projet «Printemps de l’éco 2018 »
- de valider la proposition de budget prévisionnel tel que présenté
- d’autoriser le Président à signer tout document s’y affèrent

-SUBVENTIONS DIVERSES (DCC 012-016/2018)

-Modifications des règlements « aides à l’Habitat »

Point présenté par M. Dominique LEMOINE/Sophie

La commission Aménagement et Urbanisme propose les modifications suivantes :

➤ **Règlement pour la réalisation de travaux d’isolation :**

Afin de faciliter l’instruction des dossiers et de proposer un meilleur accompagnement pour les demandeurs (types de travaux, matériaux conseillés, performances énergétiques...) et d’être conforme aux critères du crédit d’impôt, la commission habitat et urbanisme du 02/02/2018 propose les modifications suivantes :

- l’EIE (ou un opérateur ANAH) doit être contacté avant signature des devis.
- les changements liés aux critères du crédit d’impôt : parois vitrées et menuiseries non éligibles.

A cela s’ajoute quelques modifications de mise en page ou des précisions sur le règlement de demande :

- précisions concernant les missions de l'EIE, le demandeur devra s'assurer du fait qu'il dispose des bonnes informations, actualisation des plafonds de ressources, etc.).
- toute demande de subvention doit être faite avant la réalisation des travaux et avant la signature des devis.

Suite aux remarques et aux compléments de M Philippe Grange sur les critères du CITE , il s'avère que les parois vitrées sont encore éligibles jusqu'au 30 juin 2018 (sous conditions : les demandeurs devront contacter l'EIE avant de signer le devis, signer le devis avant le 1^{er} juillet 2018, verser un acompte avant le 1^{er} juillet 2018), aussi le règlement de la CCPS se basant sur celui du CITE, ces compléments seront indiqués et précisés dans le règlement pour la réalisation de travaux d'isolation.

➤ **Règlement dispositif TEPCV CEE (travaux d'isolation et de chauffage) :**

Toujours dans un objectif de faciliter l'instruction des dossiers et de permettre le dépôt d'un grand nombre de demandes, il est proposé les modifications suivantes :

- ouvrir le règlement aux locataires
- précisions sur l'éligibilité des pompes à chaleur et critères techniques des PAC.
- plusieurs demandes acceptées pour une personne,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide ces propositions de modifications pour ces deux règlements.

- Attributions des subventions « Habitat »

Point présenté par M. Dominique LEMOINE/Sophie

Après l'étude des dossiers de demande, la commission Aménagement et Urbanisme, propose au conseil communautaire de valider les subventions suivantes :

ISOLATION

NOM Prénom	Commune	Travaux	Coût TTC (en €)	Montant subventionnable	Participation CC	Observations
KLEIN Reynald	Lemainville	Vitrages	1 218,53	1 218,53	121,85 €	Avis favorable commission du 13/04/2017
GAUTHIER Sylvie	Parey-Saint-Cesaire	Fenêtres et ITI	11 232,87	4 090,96	409,10 €	Avis favorable commission du 04/07/2016
FINANCE Josiane	Goviller	Combles	31 410,79	11 088,58	500 €	Avis favorable commission du 30/08/2017
PITANCE Sophie	Saint-Firmin	Combles et ITI	14 542,70	10 046,76	500 €	Avis favorable commission du 30/08/2017
BRIANCON Gérard	Affracourt	Fenêtres, volets, porte	13 994,68	9 954,36	500 €	Avis favorable commission du 02/02/2018
MARTIN Jeannine	Etreval	Fenêtres	7 537,02 €	7 537,02 €	500 €	Avis favorable commission du 02/02/2018

6 dossiers pour un montant de 2530.95 €

PROTOCOLE TERRITORIAL HABITER MIEUX (fin au 31/12/2017)

NOM Prénom	Commune	Travaux	Coût TTC (en €)	Montant subventionnable	Participation CC
PITANCE Sophie	Saint-Firmin	Combles + ITI	14 542,70	10 046,76	500 €
FROMM Christine et LEDOUX Eric	Vézelize	Combles (rampants)	10 018,00	8 431,56	500 €
SOUCHON Françoise	They-sous-Vaudémont	Combles + fenêtres	14 507	11 651,36	500 €

3 dossiers pour un total de 1 500 €

TEPCV CEE

NOM Prénom	Commune	Travaux	Coût TTC (en €)	Montant subventionnable	Participation CC	Observations
RASE Lucie et RACHAT Christopher	Forcelles-Saint-Gorgon	Poêle à bois	4 853,61	-	500 €	Montant forfaitaire – Avis favorable commission 02/02/2018
WIRTH Philippe	Laloeuf	Poêle à bois	3 938,32	-	500 €	Montant forfaitaire – Avis favorable commission 02/02/2018
ROYER Dominique	Praye	Chaudière biomasse (bois)	8 324,31	-	2 000 €	Montant forfaitaire – Avis favorable commission 02/02/2018

3 dossiers pour un montant de 3000 €

12 dossiers pour un total de 7030.95 €

Le conseil communautaire valide ces subventions à l'unanimité.

-Attribution des subventions aux entreprises

Point présenté par M. Didier Lemarquis

Après l'étude des dossiers de demande, la commission Economie et tourisme du 05/03/2018

propose au conseil communautaire de valider les subventions suivantes :

1 dossier pour un total de 1 200 €

NOM Prénom	COMMUNE	SIEGE SOCIAL	ACTIVITE	Date de Création	Montant	Type
Chez Damien et Audrey	Tantonville	79, rue Tourtel Frères	Boulangerie	19/10/2017	1200€	SARL

M. Noblat a repris avec sa compagne la boulangerie de Tantonville. Pour leurs travaux intérieurs, ils ont bénéficié d'une aide FISAC.

Valeur ajoutée :

Reprise de la boulangerie et développement de l'activité en embauchant un pâtissier et en modernisant l'outil.

Projet d'offre de service de proximité.

Le conseil communautaire valider cette subvention à l'unanimité.

-Attribution des subventions aux associations et BAFA

Point présenté par M. Serge Crociati

Après l'étude des dossiers de demande, la commission vie associative, culture et sportive, du 26/02/2018 propose au conseil communautaire de valider les subventions suivantes :

6 dossiers « associations » pour un total de 12 589.64€

Association	Commune	Projet	Coût	Montant subventionnable (hors subventions)	Montant demandé	Participation CC
Les Amis de l'Orgue	VEZELISE	Saison 2017 avec 14 concerts thématiques d'avril à décembre + Communication	10833,37/10925.10	8633,37/8725,10	3800	40% =3490,04€
TEM	GOVILLER	Saison 2017 - "A vous de voir"	22400/22210,69	16900/8941,09	3000	40% mais budget excédentaire donc 2993,60€
Foyer Rural	TANTONVILLE	3ème Fête des Brasseurs et de la Gastronomie Locale	20000/15479,09	14000/11279,09	4000	3000€
Grenier des Halles	VEZELISE	Salon de peinture Hal'Art 2017 - 17ème édition	2200/1957,34	1800/1957,34	600,00 €	600€
Foyer Rural	PRAYE	Fête des 40 ans du Foyer rural	8750/8636,75	6750/6636,75	2 000,00 €	2000€
Les Petits Baingrillois	BAINVILLE AUX MIROIRS	Ateliers céramiques pour les scolaires	1 265,00 €	1 265,00 €	506 €	40%=506€

Subventions BAFA :

4 dossiers pour un total de 449.76 €

NOM Prénom	COMMUNE	Coût TTC (en €)	Montant subventionnable	Participation CC
SEGA Lauréanne	DIARVILLE	stage 1= 555€	400,00 €	50%= 200€
SEGA Lauréanne	DIARVILLE	stage 3= 365€	365,00 €	50%= 182,50
SCHWALLER Charles	CEINTREY	stage 1= 373€	61,53 €	50%=30,76
SCHWALLER Charles	CEINTREY	stage 3 = 383€	73,00 €	50%=36,5

Soit un total de 13 039.4 €

Le conseil communautaire valide ces subventions à l'unanimité.**- Subvention exceptionnelle****Point présenté par M. Serge Crociati**

Le Groupe sportif d'Haroué-Benney depuis la saison dernière a vu deux de leurs équipes séniors évoluer en division supérieure :

L'équipe A en deuxième division de la ligue du Grand Est (R2) et l'équipe B en première division de Meurthe et Moselle (D1). De plus une troisième équipe s'est inscrite en catégorie « sénior » pour cette saison.

Cette montée en division, ainsi que la création d'une 3^{ème} équipe génèrent des charges financières plus importantes, notamment:

-pour les **frais de déplacement des éducateurs** : +30 %, globalement 1200 KM pour l'équipe A et 1000 K pour l'équipe B. Ainsi que la **formation de ces éducateurs** (1 semaine de formation à la ligue du Grand Est). Cette formation est payante +350 euros par éducateur

- Les frais d'arbitrage seront également plus élevés (en parallèle du niveau) : soit 1500 € en plus.

A cela s'ajoute les frais de ligue et de district, une mise aux normes des bancs de touche, ainsi que des frais d'accueil des équipes et de traçage plus important.

Ces charges supplémentaires sont estimées à 4800 € (+ 10 %)

Le budget du groupe fonctionne grâce aux adhésions, aux manifestations organisées et aux subventions des communes.

Aussi le groupe sportif a effectué une demande de subvention exceptionnelle auprès de la CCPS.

Au regard de la qualité du niveau obtenu par le groupe sportif et de l'opportunité d'un tel niveau sur le territoire, **le conseil communautaire à l'unanimité valide une subvention exceptionnelle de 3000 €**

- ADMINISTRATION GENERALE-FONCTION PUBLIQUE (DCC 017-020/2018)**Points présentés par M. Dominique LEMOINE****-Convention prévention Santé avec le centre de gestion 54 :**

La CCPS assure un suivi de ses agents en termes de médecine préventive et de santé au travail (visites médicales, interventions d'ergonomes et de psychologues du travail...) en collaboration avec le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

La convention actuelle ayant pris fin au 31 décembre 2017, le centre de gestion propose de renouveler cette convention à compter du 1er janvier 2018 pour une nouvelle période de 3 ans.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'adopter la nouvelle convention de partenariat avec le CDG 54 pour la période 2018-2020 et d'autorise le Président à signer ladite convention.

- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet

*VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction Publique territoriale,*

Le service administratif compte depuis février 2018 deux agents en temps partiel suite à des congés maternité. L'accueil de la collectivité est ainsi assuré sur une journée de manière provisoire par notre ambassadeur du tri.

De plus, le service comptabilité ne compte qu'un agent à 8 heures par semaine. La prise de compétence PLUI engendre un suivi administratif important et qui nécessite une grande rigueur administrative (poursuites des procédures, modalités de publicité, envoi des délibérations aux différentes structures et avis aux PPA...).

En outre, un renfort administratif (suivi des courriers, des délibérations, des arrêtés, classement des documents, suivi des conventions...), serait judicieux pour la direction.

Ainsi, pour le bon fonctionnement de la CCPS, il conviendrait de renforcer les effectifs de la CCPS en créant un poste de secrétaire /assistante de direction :

-cadre d'emploi : adjoint administratif territorial

-grade : d'adjoint administratif ; adjoint administratif principal de 1 ère ou 2 è classe

-filière : administrative

-catégorie : C

A temps partiel : 21 heures /semaine

Coût chargé estimé par an : 15 487 €/an

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

-de créer un poste de secrétaire /assistante de direction, de catégorie C, du cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial, à temps non complet, avec un niveau de rémunération qui sera calculé par référence à la grille indiciaire de catégorie C, filière administrative, correspondant au grade d'adjoint administratif.

-Dire que les crédits correspondants devront être inscrits au budget Primitif 2018.

- Création d'un poste d'agent technique à temps non complet

*VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction Publique territoriale*

Au regard de nombreuses prestations effectuées en externe auprès d'entreprises pour différents travaux tels que : déménagement des archives , des bureaux, maintenances des abris bacs , entretien extérieur de la déchetterie, réparation et entretien du siège (toiture, lasures fenêtres,...), entretiens des espace verts pour le siège et la déchetterie , entretien du bâtiment de Vaudigny (réfection du bureau d'accueil , réparation du SAS d'entrée, serrures...), entretien des véhicules de la CCPS (lavage, entretien annuel , pannes...) et pour lesquels en 2017 le coût s'élève à plus de 16 000

€ ; il est proposé au conseil la création d'un poste d'agent polyvalent des services techniques à temps partiel. Un personnel en interne permettrait d'avoir davantage de réactivité sur les travaux à effectuer.

Aussi, il est proposé la création d'un poste d'agent polyvalent des services techniques à temps partiel, soit 17.5 /semaine.

Un suivi administratif des différents contrats de maintenance pourrait lui être délégué :

-cadre d'emploi : adjoint technique territoriale

-grade : adjoint technique

-filière : technique

-catégorie : C

A temps partiel : 17.5 heures /semaine

Coût chargé estimé par an : 12 950 €/an

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

-de créer un poste d'agent polyvalent des services techniques, de catégorie C, du cadre d'emploi d'adjoint technique, à temps partiel (17.5 heures/semaine), avec un niveau de rémunération qui sera calculé par référence à la grille indiciaire de catégorie C, filière technique, correspondant au grade d'adjoint technique.

-Dire que les crédits correspondants devront être inscrits au budget Primitif 2018.

- Tableau des effectifs 2018

Suite à la création de plusieurs postes en 2017 et en 2018 il convient de remettre à jour notre tableau des effectifs (postes permanents)

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché principal	A	0	
Attaché	A	5	5 postes à 35 H
Rédacteur chef	B	0	
Rédacteur principal	B	0	
Rédacteur	B	0	
Adjoint administratif	C	5	1 poste à 21 H 4 postes à 35h00
Adjoint administratif principal de 2 eme classe	C	2	1 poste de 8h00 et un poste de 28 h00
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur territorial	A	0	
Technicien territorial	B	0	
Adjoint technique	C	2	1 poste à 35 H 1 poste à 17.5 H
TOTAL		14	Dont 1 poste en détachement et 1 poste en longue disponibilité

Le conseil communautaire à l'unanimité valide l'actualisation du tableau des effectifs 2018 pour la CCPS.

-DIVERS : (DCC 021-023/2017)

-Délibération de principe pour garantie d'emprunt sur la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie

Point présenté par M. Dominique LEMOINE

La brigade de gendarmerie de Vézelize présente une infrastructure immobilière vétuste. Aussi un projet de construction d'une nouvelle caserne est envisagé. Ce projet sera porté par l'organisme HLM MMH (Meurthe et Moselle Habitat) qui sollicitera un emprunt sur fonds d'Epargne par la Caisse des Dépôts et Consignations et ce selon le décret 2016-1884 relatif aux conditions de réalisation et de financement d'opérations immobilières par les offices publics de l'habitat et les sociétés d'habitations à loyer modéré financées par des prêts garantis par les collectivités territoriales et leurs groupements, destinées aux unités de gendarmerie nationale, aux forces de police nationale, aux services départementaux d'incendie et de secours et aux services pénitentiaires.

La demande de garantie se porte sur la totalité du prêt dédié et distribué par la CDC.

Actuellement le montant du prêt n'est pas encore précisé.

Mme Brigitte Meyer signale que la demande est étonnante venant de l'Etat.

M. Dominique Lemoine précise que le risque financier est minime voir nul et qu'il ne faudrait pas qu'une absence de garantie annule le projet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte cette garantie d'emprunt de principe à l'unanimité.

Une autre décision du conseil précisant les modalités de l'emprunt et de garantie sera votée ultérieurement.

- Projet : « rencontres musicales autour de Chopin »

Point présenté par M. Serge Crociati

Proposée par la commission vie associative, sport et culture

Il s'agit d'une rencontre musicale autour de Chopin. Cette manifestation propose un une conférence /concert le Vendredi 1^{er} juin 2018 de 20h30 à 22h30 à la Maison des Animations de Vaudigny .

Des animations et des ateliers à destination des scolaires du territoire seront proposés :

- Les 30 ou 31 mai: 1 animation au collège de Vézelize
- Les 30 ou 31 mai: 1 animation à l'école primaire de Neuviller sur Moselle et 1 animation à l'école primaire de Xirocourt
- 1 spectacle en journée le 1^{er} juin pour les écoles primaires de Bainville aux Miroirs, Benney, Parey Saint Césaire et Tantonville.

Budget prévisionnel de la manifestation :

DEPENSES		RECETTES	
Location piano chez Eurl PianoServices	552 €	CCPS	3 452 €
Cachet G. Laporte -1/06/17	500 €		
Cachet S. Li - 1/06/17	500 €		
Ateliers avec les scolaires (déplacements + Vaudigny)	400 €		
Communication (affiches, flyers)	1 000 €		
Location d'un bus pour les scolaires	500 €		
TOTAL	3 452 €	TOTAL	3 452 €

Le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- de valider l'élaboration du projet des « rencontres musicales autour de Chopin »
- de valider la proposition de budget prévisionnel de la manifestation tel que présentée

- Convention avec Enedis

Point présenté par M. Dominique Lemoine :

Enedis (gestionnaire du réseau) dans le cadre de l'accompagnement à l'installation et au développement des bornes de recharge électrique du territoire nous propose une convention de partenariat.

Il s'agit d'une convention non financière

Concrètement ENEDIS pourra être sollicité pour :

- Fournir des informations sur l'électro-mobilité et de ces impacts sur le Réseau Public de Distribution (RPD),
- étudier l'organisation de visites des installations pilotes sur lesquelles Enedis est impliquée, permettant d'appréhender les effets de l'électromobilité sur le RPD ; etc.
- informer sur les offres d'accompagnement proposées par Enedis

Nous nous engagerons à tenir informé Enedis, dès la phase prospective, de projets de création de bornes de recharges de véhicules électriques dont la Communauté de Communes sera à l'initiative ou aura connaissance sur son territoire et qui ne sont pas de nature confidentielle, notamment en vue de limiter les coûts de raccordement et de renforcement des réseaux.

Certaines de ces actions sont déjà en cours mais Enedis souhaite mettre en place cette convention de partenariat.

Durée de la convention 12 mois.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le président à signer la dite convention.

Questions diverses

INFORMATIONS / DISTRIBUTION DES FICHES COMMUNALES PAR COMMUNE

PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE : le 11 AVRIL à 20h30 à VAUDIGNY (BUDGET).

* * *